



SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE
58, allée de l'Industrie
ZAE La Forêt
74130 CONTAMINE-SUR-ARVE

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 4 FÉVRIER 2026 **À ARENTHON**

L'an deux mille vingt-six, le quatre février à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison des associations d'Arenthon sous la présidence de Monsieur Lucas PUGIN.

Date de convocation du Comité : 29 janvier 2026

Délégués titulaires en exercice : 30

Délégués titulaires présents : 19

Délégués suppléants remplaçants présents : 5

Délégués présents : 24

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 0

Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 24

Délégués titulaires absents non remplacés : 6

Secrétaire élu : Sarah BARBIER

Présents : Sarah BARBIER, Sylvia DUSONCHET, Gianni GUERINI, Lucas PUGIN, Patricia DEAGE, Jean-François BOSSON, Jean-Paul COSTAZ, Patrick GAVARD, Stéphane NOVEL, Alexandre ROSAY, Gilles VANDERMARLIERE, Pierre CHAUTEMPS, Thibaud MEYNET, René DECARROUX, Frédéric MARMOUX, Aline WATT CHEVALLIER, Michel BERTHET, François FILET, Mélanie LECOURT, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Daniel REVUZ, Franck BOUZEREAU et Francis GOY

Dépôts de pouvoirs : Néant

Absents

-excusés : Antoine VALENTIN

-non excusés : Denis DUPANLOUP, Jacky GAVARD, Régis LAMURE, Jean-Claude GERVAIS et Alain PERNOLLET

Était également présente à l'Assemblée : Chantal COUDURIER

Heure d'ouverture de séance : 19H30 - Heure de clôture de séance : 20H15

Arrivée de Thibaud MEYNET à partir du point n° 4.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

1. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 10 décembre 2025
2. Prochaine réunion
3. Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)
4. Débat d'orientations budgétaires
5. Mandat au CDG 74
6. Avenant à la convention avec le CDG 74

7. Création d'un poste permanent à temps non complet
8. Création d'un poste permanent à temps complet
9. Création d'un poste à temps complet en CDD
10. Création d'un poste à temps complet en CDD
11. Création d'un poste à temps non complet en CDD
12. Création d'un poste à temps non complet en CDD
13. Adhésion au GRAIE – Tarifs 2026
14. Questions diverses
15. Informations diverses

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

Délibération n° D26_02_04_01

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 10 DÉCEMBRE 2025

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Comité syndical réuni le 10 décembre 2025 à Faucigny.

Délibération n° D26_02_04_02

OBJET : PROCHAINE RÉUNION

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

DE FIXER la prochaine réunion à VIUZ-EN-SALLAZ, le 4 mars 2026.

Délibération n° D26_02_04_03

OBJET : AUTORISATION DE PROGRAMME / CRÉDIT DE PAIEMENT 2025 – BUDGET PRINCIPAL ASSAINISSEMENT

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

DE VALIDER l'ouverture des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) tel qu'indiqués pour la période 2026 – 2027,

DE CHARGER le Président d'effectuer les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D26_02_04_04

OBJET : AUTORISATION DE PROGRAMME / CRÉDIT DE PAIEMENT 2025 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

DE VALIDER l'ouverture de l'autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) tel qu'indiqué pour la période 2026 – 2027,

DE CHARGER le Président d'effectuer les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D26_02_04_05

OBJET : BUDGET PRINCIPAL ASSAINISSEMENT - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

DE PRENDRE ACTE des principales propositions budgétaires suivantes, à reprendre au Budget Principal Assainissement 2026 comme suit :

Charges de personnel	2 120 000 €
Annuité de la dette	1 800 000 €
Amortissement des travaux	3 000 000 €
Ventes de produits	6 800 000 €
Subventions attendues	838 368 €

Possibilités d'investissement :

Chapitre 23 – Travaux	2 717 000 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	652 000 €
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	103 000 €

Délibération n° D26_02_04_06

OBJET : BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

DE PRENDRE ACTE des principales propositions budgétaires suivantes, à reprendre au Budget Annexe Eau potable 2026 comme suit :

Charges de personnel	2 265 000 €
Annuité de la dette	1 670 000 €
Amortissement des travaux	2 350 000 €
Ventes de produits	8 900 000 €
Subventions attendues	852 263 €

Possibilités d'investissement :

Chapitre 23 – Travaux	6 194 000 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	1 576 000 €
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	85 000 €

Délibération n° D26_02_04_07

OBJET : MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-SAVOIE (CDG74) POUR L'ORGANISATION DE LA PROCÉDURE DE MISE EN CONCURRENCE RELATIVE AU CONTRAT GROUPE DE PRÉVOYANCE

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

DE DONNER MANDAT au Centre de gestion de la Haute-Savoie pour organiser, au nom et pour le compte du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, la procédure de mise en concurrence relative au contrat groupe de prévoyance destiné aux agents du Syndicat,

DE PRENDRE ACTE que le Syndicat demeure libre d'adhérer ou non au contrat groupe retenu,

DE PRENDRE ACTE qu'en cas d'adhésion, une délibération ultérieure précisera les modalités de participation financière et les conditions d'adhésion des agents,

DE PRÉCISER que le mandat est donné pour la durée nécessaire à la conduite de la procédure de mise en concurrence et prend fin à l'issue de celle-ci,

D'AUTORISER le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à notifier celle-ci au CDG74.

Délibération n° D26_02_04_08

OBJET : AVENANT À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN ARCHIVISTE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-SAVOIE

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le Président à signer l'avenant à la convention présenté,

DE CHARGER le Président d'effectuer les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D26_02_04_09

OBJET : CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT INTERCOMMUNAL AU SERVICE FINANCES – MARCHÉS PUBLICS

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la création d'un poste permanent intercommunal à temps non complet de droit public dans le cadre d'emploi de l'agent soit celui des adjoints administratifs au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe,

D'AUTORISER le Président à procéder à la nomination de l'agent comptable au poste permanent intercommunal à temps non complet de 40 % au service Finances-Marchés publics à compter du 1^{er} mars 2026.

Délibération n° D26_02_04_10

OBJET : CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT AU SERVICE ASSAINISSEMENT

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la création d'un poste permanent au service assainissement à temps complet de droit public dans un des cadres d'emplois suivants équivalents : adjoints techniques, agents de maîtrise ou techniciens,

D'AUTORISER le Président à procéder au recrutement pour ce poste permanent à temps complet au service assainissement dès lors que la présente délibération est exécutoire,

D'AUTORISER le recrutement d'un agent contractuel si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté.

Délibération n° D26_02_04_11

OBJET : CRÉATION D'UN POSTE AU SERVICE FINANCES – MARCHÉS PUBLICS - CDD

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la création du poste d'assistant comptable non permanent à temps complet sous contrat à durée déterminée de droit public pour une durée de 6 mois dans un des cadres d'emplois suivants équivalents : adjoints administratifs,

D'AUTORISER le Président à procéder au recrutement pour ce poste d'assistant comptable non permanent à temps complet sous contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois maximum au service Finances – Marchés publics dès lors que la présente délibération est exécutoire.

Délibération n° D26_02_04_12

OBJET : CRÉATION D'UN POSTE DE CHARGÉ.E D'ACCUEIL-SECRÉTARIAT - CDD

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la création du poste de chargé.e d'accueil-secrétariat pour le service administratif non permanent à temps complet sous contrat à durée déterminée de droit

public pour une durée de 6 mois maximum dans un des cadres d'emplois suivants équivalents : adjoints administratifs,

D'AUTORISER le Président à procéder au recrutement pour ce poste non permanent à temps complet sous contrat à durée déterminée de droit public pour une durée de 6 mois maximum au service administratif dès lors que la présente délibération est exécutoire.

Délibération n° D26_02_04_13

OBJET : CRÉATION D'UN POSTE AU SERVICE ASSAINISSEMENT - CDD

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la création d'un poste non permanent au service assainissement à temps complet sous contrat à durée déterminée de droit public pour une durée de 1 an maximum dans un des cadres d'emplois suivants équivalents : adjoints techniques, agents de maîtrise ou techniciens,

D'AUTORISER le Président à procéder au recrutement pour ce poste non permanent à temps complet sous contrat à durée déterminée de droit public pour une durée de 1 an maximum au service assainissement dès lors que la présente délibération est exécutoire.

Délibération n° D26_02_04_14

OBJET : CRÉATION DE 2 POSTES AU SERVICE EAU POTABLE - CDD

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la création d'un poste non permanent à temps complet sous contrat à durée déterminée, pour une durée d'un an maximum dans un des cadres d'emplois suivants équivalents : adjoints techniques, agents de maîtrise ou techniciens,

D'APPROUVER la création d'un poste non permanent à temps complet sous contrat à durée déterminée pour une durée de 5 mois maximum, dans un des cadres d'emplois suivants équivalents : adjoints techniques ou agents de maîtrise,

D'AUTORISER le Président à procéder au recrutement pour ces deux postes non permanents à temps complet sous contrat à durée déterminée au service eau potable dès lors que la présente délibération est exécutoire.

Délibération n° D26_02_04_15

OBJET : ADHÉSION AU GRAIE – TARIFS 2026

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'ADHÉRER à l'association GRAIE en tant que membre adhérent / membre actif du réseau régional,

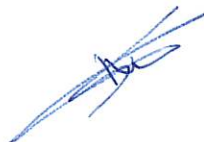
DE DÉSIGNER Monsieur Lucas PUGIN, Président, pour représenter le Syndicat en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi que Monsieur Jean-François BOSSON, 2^{ème} Vice-Président, en tant que suppléant,

D'INSCRIRE la cotisation annuelle correspondante aux budgets,

D'AUTORISER le Président à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion.

SIGNATURES DU PROCÈS-VERBAL

Le Secrétaire de Séance,



Sarah BARBIER

Le Président du Syndicat,



Lucas PUGIN